

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2014

PRESENTS : M GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FÉRÉOL Denise, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry et POULAIN Christian.

ABSENTS : Mme COLLIN Catherine donne pouvoir à Mme RIFFAULT Katia et M DOLO Michel donne pouvoir à M HAMON Jean-Pierre.

☞ SUBVENTION BUDGET COMMERCES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de verser la subvention prévu au budget primitif vers le budget des commerces pour la somme de 27 760 €.

☞ ACQUISITION BATIMENT

Monsieur GUIHEUX Serge étant propriétaire d'un bâtiment de 600 m² sur un terrain cadastré ZW156 d'une superficie de 8930 m² situé 11 Rue du Domaine du Moulin, souhaite vendre le bâtiment et la parcelle au prix de 150 000 € hors frais de notaire. Le conseil municipal a visité le bâtiment et décide à l'unanimité d'acquérir ce bâtiment et cette parcelle au prix demandé.

☞ RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CREDITS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention d'ouverture de crédits auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 50 000 €, qui sera utilisée que s'il y a un besoin de financement.

☞ ETUDE COMPLEMENTAIRE EGLISE

Afin d'obtenir une étude complète de l'église, il est nécessaire de procéder à une étude de la charpente. Pour réaliser celle-ci des devis ont été demandés auprès de 3 sociétés. Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité, la société ECSB pour effectuer l'étude complémentaire de la charpente au prix de 9 500 € HT.

☞ CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, non titulaire, pour faire face aux accroissements temporaires d'activités.

☞ LIAISONS NOUVELLES OUEST BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Considérant la qualité de membre de la Communauté de Communes de GRAND FOUGERAY et du Pays de Redon-Bretagne Sud, le Conseil Municipal soutien le Pays de REDON dans sa démarche, et affirme l'importance et l'enjeu majeur du projet de création de Lignes ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (dit « LNOBPL »), à l'horizon 2035, affirme le rôle de la gare de Redon comme carrefour des lignes TGV sud Bretagne au réseau national et comme gare TER de connexion pour les habitants du territoire.

🌀 ALLIENATION TERRAIN SALLE DES SPORTS

Le Conseil Municipal avait délibéré le 11 avril 2014 sur la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZW261 à la communauté de communes de GRAND FOUGERAY pour l'euro symbolique, emplacement de la salle des sports. Il se trouve que la salle ne se trouve pas que sur la parcelle ZW261 mais elle se trouve également sur la parcelle D 276. La communauté de communes demande à acquérir l'emplacement de la salle ainsi qu'une bande 3 mètres autour de la salle en contournant le vestiaire de football. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette vente.

🌀 CHOIX FOURNISSEUR GAZ SALLE DES SPORTS

La salle des sports étant en construction, il est nécessaire de choisir un fournisseur gaz pour le chauffage de celle-ci. Après étude des devis, le conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir la société BUTAGAZ de SAINT EVARZEC.

🌀 ACQUISITION D'UN BUREAU

Afin d'aménager un bureau pour Monsieur le Maire, des devis ont été demandés pour l'acquisition de mobilier. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acquérir le mobilier auprès de la société TBI Bureautique de REDON, pour un montant de 1 552,16 € TTC.

🌀 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN CONTRAT D'OBJECTIFS SUR LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le cahier des charges de la consultation pour effectuer un contrat d'objectifs sur la restructuration de la salle polyvalente et décide de lancer l'avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée.

🌀 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN CONTRAT D'OBJECTIFS SUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le cahier des charges de la consultation pour effectuer un contrat d'objectifs sur la restructuration de la mairie et décide de lancer l'avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée.